

SOUS-PRÉFECTURE DE WISSEMBOURG

COMPTE-RENDU DE REUNION

1^{ER} COMITE DE PILOTAGE

SITE NATURA 2000 « Haute Moder et ses affluents »

28 mars 2003

Etaient présents : voir liste ci-jointe.

1. Ouverture de séance par M. le Sous Préfet de Wissembourg

M. le Sous-Préfet de Wissembourg remercie la commune de Niederbronn-les-Bains d'accueillir le Comité de pilotage dans le foyer St-Martin.

Il rappelle l'importance de la concertation dans tout le dispositif de mise en œuvre de Natura 2000 et remercie les membres présents à cette première réunion.

Il communique ensuite la liste des membres excusés :

Il rappelle que le programme Natura 2000 a pour objectif de concilier conservation et développement local. Ce n'est pas une mise sous cloche du territoire mais un outil d'aménagement du territoire mis à disposition des acteurs locaux. La réussite du projet et son adéquation avec les attentes locales dépendront de l'implication de chacun dans la concertation.

Après avoir rappelé l'ordre du jour, Monsieur le Sous-Préfet donne la parole à Monsieur Janusch Pöter de la DIREN Alsace qui fait une présentation générale du programme Natura 2000 et de ses implications.

2. Présentation de la démarche Natura 2000 et du rôle du comité de pilotage

Monsieur Pöter fait une présentation détaillée de la démarche Natura 2000, de son déroulement au niveau européen, national et régional.

M. Pöter présente ensuite la démarche de rédaction du **document d'objectifs** qui démarre avec la mise en place de ce comité de pilotage. Ce document qui fixera l'état des lieux, les orientations et les cahiers des charges pour les futurs contrats Natura 2000 doit être rédigé en collaboration avec les acteurs locaux. C'est un **opérateur local** qui est responsable de l'animation des réunions des groupes de travail locaux et de la formalisation des propositions validées par le comité de pilotage.

Le site du haut bassin de la Moder (Moder, Rothbach, Zinsel du Nord, Falkensteinerbach, Schwartzbach) présente la particularité de s'étendre sur deux départements, régions, et sites Natura 2000 distincts. Pour plus de cohérence, un **comité de pilotage unique** sera responsable de la rédaction du document d'objectifs. Le Préfet du Bas-Rhin a été nommé préfet coordinateur par le ministère (²/₃ du site étant situés en Alsace) et a délégué la présidence du comité de pilotage au Sous-Préfet de Wissembourg.

Concernant les consultations : la DIREN Alsace transmettra à chaque collectivité une réponse personnalisée aux avis émis lors de la consultation de fin 2002 début 2003. Les avis émis par les collectivités sont globalement favorables au projet.

M. Pöter présente alors la liste des membres du comité de pilotage (voir documents annexes) en précisant que des propositions d'intégration d'autres structures peuvent être faites auprès de la DIREN Alsace (8, rue Adolph Seyboth 67080 Strasbourg CEDEX).

Un point d'information sur les contrats Natura 2000 :

- Pour les agriculteurs les **contrats prendront la forme de CAD** (Contrat d'Agriculture Durable), dont la mise en place est en cours et dont la rétribution financière fera l'objet d'une bonification sur les sites Natura 2000 ;
- En milieu forestier ou autre milieu naturel, le contrat Natura 2000 est conclu entre le préfet et le **titulaire de droits réels ou personnels** conférant la jouissance des parcelles concernées. Quelques exemples illustrent ce point (voir document en annexe).

En terme de gestion spécifique aux sites Natura 2000, l'Etat a privilégié la démarche contractuelle et par conséquent l'adhésion et le volontariat des propriétaires.

Une **étude d'évaluation des incidences** sur le site Natura 2000 est nécessaire pour les projets soumis à **autorisation ou approbation administrative**. Il s'agit des projets concernés au titre de la Loi sur l'eau, au titre des réserves naturelles, des sites classés, faisant l'objet d'une étude ou d'une notice d'impact, ou qui figurent sur une liste arrêtée par le préfet proposée par le Comité de pilotage du site.

La parole est donnée au Parc Naturel Régional des Vosges du Nord qui propose sa candidature pour être nommé opérateur local.

3. Présentation des sites de la Haute Moselle et d'une proposition de méthodologie de rédaction du Document d'objectifs par le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord

Eric BRUA chargé de mission Natura 2000 au SYCOPARC (Syndicat de Coopération pour le PNR des Vosges du Nord) après avoir présenté les richesses naturelles qui ont conduit à la désignation des sites et quelques-uns des points qui devront faire l'objet de réflexions sur le site (étangs, continuité hydraulique, enrésinement des fonds de vallées, qualité de l'eau, plantes invasives), propose une méthodologie de travail pour la rédaction du document d'objectifs. Le Parc a déjà été nommé Opérateur local sur deux autres sites avec des problématiques identiques : le site forestier « Vosges du Nord » et les cours d'eau « Sauer et le Steinbach ». Pour assurer une meilleure cohérence et pour éviter de multiplier le nombre de réunions, le SYCOPARC propose de mettre en place différents groupes de travail :

- des groupes communs aux trois sites : **les groupes thématiques** qui élaboreront les propositions de gestion visant la conservation des habitats et des espèces

Les invitations aux réunions des groupes thématiques sont adressées par courrier aux inscrits (voir formulaire joint). Un ordre du jour détaillé permettra aux personnes intéressées de participer aux réunions de leur choix.

Les synthèses des réunions seront envoyées à l'ensemble des membres du comité de pilotage, qu'ils soient ou non inscrits dans ces groupes thématiques.

- des groupes géographiques, appelés « comités de vallée », qui seront responsables de la cohérence des propositions à l'échelle de chaque vallée, et de la localisation des actions qui auront été proposées par les groupes thématiques.

Les invitations seront adressées aux membres des comités de vallées, c'est à dire à l'ensemble des acteurs locaux, pour chacune des vallées.

Les comptes-rendus de réunion seront adressés, quant à eux, à l'ensemble des membres du comité de pilotage.

Le SYCOPARC propose un calendrier prévisionnel des échéances pour la rédaction du Document d'objectifs (voir document annexe).

Questions posées par les personnes de l'assemblée :

Qu'en est-il des risques de pollution des eaux ?

Natura 2000 ne fixe pas de nouvelles règles (sauf demandes particulières du comité de pilotage). Par contre l'arsenal réglementaire existant devrait permettre de prévenir les risques de pollution. Natura 2000 pourra cependant apporter des moyens supplémentaires pour le suivi de la qualité et pour la prévention des risques de pollution.

Les étangs posent des problèmes. Quelle réponse va apporter Natura 2000 à cette question ?

La question des étangs est effectivement une thématique prioritaire sur le site. Les étangs posent des problèmes de qualité d'eau (réchauffement, eutrophisation) et surtout de continuité hydraulique (seuils infranchissables par les espèces aquatiques). Il faut noter que cette question est déjà traitée par d'autres programmes à l'échelle du territoire des Vosges du Nord. Le Contrat de Rivière Moder, en association avec la DDAF a orienté une partie de ses actions vers cette thématique. Comme mentionné précédemment, Natura 2000 n'apportera pas de contrainte réglementaire supplémentaire. La réglementation existante est déjà très restrictive concernant ces aménagements. Si le Comité de pilotage le souhaite, cette réglementation peut cependant être renforcée sur le site. Ces décisions doivent être prises d'un commun accord et être proposées au Comité de pilotage. Par ailleurs, les outils d'aménagement du territoire mis à disposition des acteurs locaux (PLU, Réglementation des boisements,) devront être mis en valeur lors de l'élaboration du document d'objectifs. Natura 2000 pourra également permettre de renforcer la surveillance sur le site afin d'anticiper les problèmes. Le comité de pilotage doit par ailleurs tenir un rôle de sensibilisation à ces thématiques.

Tenez-vous compte des autres programmes de gestion des cours d'eau (Schéma départemental piscicole, SAGE) ?

Le document d'objectifs s'appuiera sur toutes les dynamiques en cours et sur les acteurs du territoire. Les outils de gestion existants devront servir de levier pour la mise en place des actions définies dans le Document d'objectifs. Natura 2000 a vocation à devenir le liant des différents projets et démarches de concertation.

Pourquoi les associations de pêche ne sont-elles pas représentées ?

Le choix a été fait d'ouvrir le comité de pilotage en priorité aux représentants des associations (les deux fédérations). Cependant les associations sont des interlocuteurs essentiels, à la fois pour leur très bonne connaissance du contexte local et comme futurs partenaires de la mise en œuvre des objectifs retenus. Chaque association de pêche sera invitée au comité de vallée, qui traiteront chaque thématique à l'échelle de la vallée.

E. BRUA rappelle le mode de fonctionnement de la concertation. Les groupes thématiques pourront faire des propositions techniques concernant chacun de ces problèmes. Les comités de vallées définiront les enjeux à l'échelle de chaque vallée.



Ces informations étant fournies :

Le comité de pilotage se prononce favorable à l'unanimité à la désignation du SYCOPARC comme Opérateur local des sites Natura 2000 de la Moder.

Monsieur le Sous-Préfet rappelle qu'il est nécessaire de s'engager pour une certaine constance des représentants auprès des différents groupes de travail pour faciliter l'avancée du processus. De plus, les communes concernées pourront éventuellement être représentées par la communauté de communes à laquelle elles adhèrent.

La DIREN Alsace rappelle que la liste du Comité de pilotage figurant dans le dossier de séance peut être complétée. Les propositions de compléments doivent être adressés à la DIREN :

DIREN Alsace - 8 rue Adolph Seyboth - 67080 STRASBOURG CEDEX, tél.: 03 88 22 74 03

E. BRUA rappelle que les personnes qui souhaitent participer aux groupes thématiques transmettent les fiches de renseignement au Parc Naturel régional des Vosges du Nord :

SYCOPARC - Maison du Parc – BP 24 - 67290 LA PETITE PIERRE

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Sous-Préfet lève la séance.

Le Sous-Préfet,

Jean-Pierre TRESSARD

